

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 8 octobre 2024

Délibération
n°163 -2024
Point 4.5.12

Point 4.5.2 de l'ordre du jour

Exonération totale étudiants démissionnaires 2023/2024

EXPOSE DES MOTIFS :

Les démissions intervenant avant le 31 octobre sont remboursées sans conditions.

Trois étudiants inscrit au Programme Grande Ecole de l'EM Strasbourg ont démissionné avant cette échéance :

Numéro étudiant	Nom	Prénom	Cursus
21302062	CHARDI	Haled	PGE
22319170	MINIM	Yassine	PGE
22314946	GUDE	Mohamed Gabriel	PGE

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le remboursement des frais de scolarité de trois étudiants démissionnaires du Programme Grande Ecole au titre de l'année universitaire 2023/2024.

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Valérie GIBERT". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'V' at the beginning. It is enclosed within a roughly circular outline.

Valérie GIBERT